

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/134

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2)

**Cession de l'immeuble sis 14 rue
du Dispensaire**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220928-DEL134CM28922-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt septembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 10 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe
DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE,
M. TIBERGHIE, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme LIONET,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H20)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 ;

Vu la délibération n°156/2021 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 autorisant la mise en vente de l'immeuble d'habitation situé 14, rue du Dispensaire ;

Vu l'avis de la division des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Considérant que la Commune d'Hazebrouck est propriétaire de l'immeuble d'habitation situé 14 rue du Dispensaire et souhaite s'en séparer ;

Considérant que ce bien immobilier appartient au domaine privé de la Commune ;

Considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la Commune afin notamment de rationaliser la gestion de son parc immobilier dans un contexte financier contraint ;

Considérant que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Considérant que suite à la délibération n°156/2021 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021, la Commune a reçu plusieurs offres d'achat ;

Considérant qu'après examen des différentes offres, celle se rapprochant du prix de vente fixé par la commune d'Hazebrouck et fournissant les meilleures garanties de financement, ainsi que le meilleur projet émane de Monsieur DOTTE Sébastien, domicilié 749, rue du Bac à ERQUINGHEM-LYS (59193), et ce, pour un montant de 58 000 euros, hors frais annexes ;

Il est ici précisé que l'étude notariale SCP FONTEYNE, BOSQUILLON DE JENLIS, BOUDRY et LESSELIN, située à LILLE (59 800) – 139, boulevard de la Liberté, sera mandatée pour la rédaction de l'acte dont les frais seront à la charge l'acquéreur.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL:

- D'approuver la cession de l'immeuble situé 14, rue du Dispensaire à Hazebrouck (référence cadastrale Section DC n° 26) au profit de Monsieur DOTTE Sébastien au prix de 58 000 €, les frais annexes demeurant à la charge de l'acquéreur ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL.